

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 81 (1993)

Heft: 11

Rubrik: Suisse actuelles

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Votations fédérales: votez futé!

Menu «light» pour la dernière convocation de l'année du Conseil fédéral, le 28 novembre: introduction de la taxe à la valeur ajoutée (TVA) et interdiction de la publicité pour le tabac et l'alcool.

Et de quatre!

La TVA revient sur le tapis pour la quatrième fois en l'espace de seize ans. Les trois premières tentatives se sont soldées par un échec en 1977, 1979 et 1991. Du fait que le régime financier, qui organise la fiscalité fédérale dans la Constitution, est toujours limité dans le temps, peuple et cantons sont chaque fois consultés sur sa prorogation et ses modifications éventuelles.

Le déficit des comptes de la Confédération n'en demeure pas moins tout aussi présent, et l'actuel régime financier arrive à échéance en 1994. Ne voulant pas brusquer le peuple, le Conseil fédéral a voulu procéder en deux étapes: créer la base constitutionnelle pour remplacer l'ICHA par la TVA et ensuite seulement introduire la TVA par voie législative. Mais cette fois-ci, c'est le Parlement qui a voulu aller plus vite en besogne, en une seule étape.

C'est un questionnaire en quatre points qui est adressé au peuple et aux cantons le 28 novembre: êtes-vous d'accord avec l'introduction de la TVA pour remplacer l'impôt sur le chiffre d'affaires (ICHA) qui date de 1941?

Si oui, vous devez choisir entre deux taux, 6,2 ou 6,5%. Enfin, vous êtes priés de donner votre feu vert à la transformation en impôts de consommation spéciaux des droits de douane sur les autos et les huiles minérales. Cela pour permettre à la Suisse de se mettre en règle avec des accords internationaux.

Non sans de vifs débats internes, les quatre partis gouvernementaux - radical, démocrate-chrétien, socialiste et Union démocratique du centre - ont fini par se mettre d'accord pour recommander aux électrices et électeurs de choisir le taux de 6,5%.

Le taux de 6,2% permettrait de renflouer la caisse de la Confédération d'un montant de 900 millions de francs. Le taux de 6,5% donnerait lieu à un supplément de 500 millions en faveur de l'AVS. Pour faire passer la pilule, le Conseil fédéral s'est engagé à affecter au moins 500 millions de francs à l'abaissement des cotisations dues aux caisses maladie.

La Communauté européenne a obligé tous les pays membres à introduire le TVA. Et tous les pays membres de l'AELE, à l'exception de la Suisse, ont suivi le mouvement. Les taux s'échelonnent entre 15 et 20%.

A l'exception...

La TVA frapperà - ce qui est nouveau - les agents énergétiques et les services. Le Conseil fédéral prévoit toutefois une série d'exceptions pour les aliments, les livres, les médicaments, considérés comme des biens de première nécessité, et par conséquent soumis à un taux de 2% au plus. De même, les services d'intérêt général - frais d'hôpitaux et de médecin, maisons de retraite, éducation et culture - seront exonérés. Il en va de même des entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 75 000 francs par an.

dises exportées, ce qui pénalise l'entreprise par rapport à ses concurrents à l'étranger.

Les adversaires de la TVA, hôteliers et restaurateurs en tête, s'insurgent contre l'assujettissement des services à ce nouvel impôt dès que le chiffre d'affaires annuel dépasse le seuil de 75 000 francs et contre les tracasseries administratives supplémentaires. Les éditeurs de journaux sont révoltés parce que les annonces, qui fournissent l'essentiel de leurs recettes, ne bénéficient pas du taux de 2%. D'une manière plus générale, ceux qui la combattent redoutent que les taux ne prennent l'ascenseur, sous l'influence de l'Europe.

Interdit de pub

Lutter contre la consommation excessive d'alcool et de tabac, c'est le but proposé par les auteurs des initiatives jumelles, lesquels exigent une interdiction totale de la publicité sur ces produits qui, selon eux, engendrent la dépendance, sont nuisibles à la santé et occasionnent des coûts sociaux considérables. Ces deux initiatives, lancées par les milieux qui se préoccupent de la santé et de la protection de la jeunesse, ont été déposées en octobre 1989. L'initiative relative à la lutte contre le tabagisme exige de plus, à l'exemple de la dîme de l'alcool, qu'un pour-cent au moins du produit de l'imposition sur le tabac soit consacré à la prévention des maladies liées au tabac.

Sensible à cette argumentation, le Conseil fédéral a proposé un contre-projet indirect par le biais d'une loi qui mettrait au premier plan la protection de la santé, en faisant contrepoids à la large diffusion de la publicité pour l'alcool et le tabac. Concrètement, la publicité aurait été autorisée dans quelques secteurs, tels que les points de vente, les journaux et les magazines.

Les Chambres fédérales ont nettement rejeté et les initiatives et les propositions de compromis du Conseil fédéral. Leur argument massue: les préjudices que subiraient l'économie et la culture en cas d'interdiction totale de la publicité en faveur de l'alcool et du tabac pèseraient plus lourd dans la balance que les avantages résultant de la diminution de la consommation. Leur préférence va à la mise sur pied d'actions de prévention bien ciblées, dont l'efficacité peut être mieux contrôlée.



Les partisans de la TVA font valoir que le principal atout de cet impôt de consommation indirect est de frapper toutes les phases d'une transaction. Il s'agit d'une taxe «invisible» pour l'acquéreur d'un bien ou d'un service, puisqu'elle est comprise dans le prix d'achat et «indolore», puisqu'une fois payée, elle ne donne plus lieu à une déclaration ultérieure au fisc.

Toujours selon eux, cet impôt est surtout plus équitable puisqu'il supprime la taxe occulte.

Actuellement, la Suisse frappe d'un ICHA de 6,2% l'entreprise qui construit une usine, modernise ses installations ou investit dans de nouvelles machines. Cet impôt augmente les charges de l'entreprise et gonfle le prix des produits finis avant même qu'ils ne soient vendus et imposés. C'est cet impôt caché qui s'appelle la taxe occulte. Il frappe également les marchan-

Femmes parlementaires à Genève: le jeu de la vérité

Les conseillères nationales en session à Genève invitées au dialogue.

*Dix des trente-neuf femmes que compte le Parlement
ont répondu à l'appel des Genevoises.*

Is et elles sont tous venus, tous repartis, et Genève a repris son cours normal après s'être prise, trois semaines durant, pour une petite capitale en cette session d'automne des Chambres.

Deux soirées ont été plus spécialement consacrées aux femmes parlementaires. Le 4 octobre, le Bureau genevois de l'égalité entre homme et femme et la Coordination des associations féminines s'étaient unis pour inviter les Genevoises à une «Discussion avec les parlementaires fédérales». Trois jours plus tard, c'était le Collectif genevois du 14 juin qui proposait une discussion sur le thème «Les femmes et l'engagement politique».



Ursula Hafner

Si les féministes – il n'y a pas à dire, ce sont elles qui fréquentent ce genre de manifestations – voulaient rencontrer des

femmes de droite, elles auraient eu du mal à y parvenir. Les trente-neuf femmes que compte notre Parlement avaient été invitées à la discussion du Bureau de l'égalité. Se sont retrouvées à la table: 4 écologistes (sur 8), 3 démocrates chrétiennes (sur 6) et 3 socialistes (sur 13). Pas une seule radicale (sur 6), personne de l'Union démocratique du centre (3 femmes), pas une seule Romande, donc pas non plus la seule femme libérale, ni l'une ou l'autre des deux représentantes de l'Alliance des indépendants.

Quant à la réunion du Collectif 14 juin, les invitées à la table ronde étaient, pour les parlementaires fédérales, la socialiste genevoise Christiane Brunner et la Zurichoise Christine Goll, du FRAP, assimilée au groupe socialiste au Conseil national, la conseillère municipale genevoise écologiste Véronique Castella, et Stella Jegher, militante féministe, membre du parti alémanique Frauen Macht Politik (FRAP)*.

Durant les deux soirées, la place particulière des femmes démocrates chrétiennes au Parlement fédéral, leur solidarité avec les autres femmes et avec les projets féministes, leur charisme et leur personnalité, souvent, ont été salués, de même que le rôle joué par les femmes de Lucerne (3 femmes PDC sur 6 viennent de ce canton, voir page suivante le portrait de Cécile Bühlmann).

D'une façon générale, pour l'une et l'autre des deux soirées, il valait la peine de braver les intempéries, malheureuse-



Margrit von Felten

ment spécialement hargneuses cette semaine-là. La réunion avec les parlementaires fédérales alémaniques a certainement laissé un bon souvenir aux femmes genevoises, de toute évidence impressionnées par les élues sous la Coupole.

La discussion s'est déroulée en petits groupes de travail, ce qui a permis de mieux faire connaissance, d'avoir un véritable échange, fait somme toute assez rare. «Voilà ce que nous voudrions que vous fassiez pour nous», ont dit les Genevoises (assurance maternité, chômage, assurance accidents pour femmes au foyer, AVS, etc.), «que pouvons-nous faire pour vous aider?» ont-elles poursuivi. Le climat était confiant.

On a beaucoup dit que cette session d'automne des Chambres avait été «légère». Mais au soir du 4 octobre, ce sont dix femmes fatiguées qui sont arrivées presque en retard sur le podium, n'ayant pas encore diné, devant dévorer culpabilisées devant la salle un sandwich rapide. Ce soir-là, c'était l'assurance maladie qui les avait retenues jusqu'à passé 20 heures. Dans ces conditions difficiles, les conseillères nationales ont fait bonne figure, et c'est un vrai courant de sympathie qui a passé entre elles et le public. Elles n'en ont pas moins rappelé que pour être députée au Parlement fédéral, il fallait avoir une bonne santé et... une peau d'éléphant!

Votez femme!

La soirée avec Christiane Brunner et Christine Goll comme parlementaires fédérales prit un autre ton, puisqu'il fut réellement débattu d'une question délicate: faut-il voter «femme» ou «féministe»? A notre plus grande surprise, Christiane

L'embarras des quotas

(jbw) – 4 octobre. Trois parlementaires participent au groupe de travail Femmes et politique suisse: Elisabeth Caspar-Hutter (soc., Saint-Gall), Ruth Gonseth (écol., Bâle-Campagne) et Judith Stamm (DC, Lucerne). Arrive la question des quotas.

L'initiative est défendue par Ruth Gonseth, écologiste BL, biologiste, un fils de 20 ans. Pour elle, les quotas sont le meilleur outil pour arriver à l'égalité du nombre d'hommes et de femmes dans les instances politiques. La salle semble être de son avis. La présidente de l'ADF-Genève raconte la peine qu'elle et d'autres ont eue à récolter des signa-

tures sur la place du Molard. Les deux autres conseillères nationales ne disent rien. Finalement Judith Stamm, présidente de la Commission fédérale des questions féminines, pressée de s'exprimer, répond: «Pour moi, le système des quotas est le dernier acte de désespoir. On y arrive.» Elle explique la force du lobby des femmes lucernoises, tous partis confondus: pour élaborer une nouvelle constitution cantonale, elles ont obtenu une commission mixte 50% femmes, 50% hommes et ont demandé que les votes soient séparés hommes-femmes. Le peuple décidera fin novembre. A Lucerne ça bouge !

Portrait

(mc) – Entrée au Conseil national en 1991, **Cécile Bühlmann** est députée écologiste du canton de Lucerne. La jeune quarantaine, elle est représentative de ces femmes qui sont arrivées à la politique par le féminisme.

«Je me définis 100% féministe, ce fut d'ailleurs ma motivation pour «entrer en politique». J'ai toujours été membre du mouvement des femmes, et c'est là que j'ai, avec d'autres, pu faire l'analyse que le pouvoir n'était pas également partagé entre femmes et hommes. Je me suis engagée pour changer cela et il n'y a aucun thème, à mon sens, qui échappe à la problématique hommes-femmes. Je viens d'un canton assez particulier côté femmes. Le canton de Lucerne a la plus forte députation féminine (4 femmes pour 11 sièges). A Lucerne, le mouvement féministe est encore assez fort. Nous avons créé un mouvement ironiquement nommé «Les femmes doivent rester à la maison»... à tous les niveaux: Bundeshaus, Stadthaus, Rathaus! Il y a une

Brunner, Christine Goll et Stella Jegher ont été catégoriques: il faut voter pour les femmes, même pour celles qui ne partagent pas – ni ne défendent – nos idées.

La seule qui n'était pas de cet avis était l'écologiste Véronique Castella, assez jeune en politique et très inexpérimentée en matière de féminisme: «Soutenir toutes les femmes fait le jeu des hommes, on élit alors des femmes-alibis», a dit l'écologiste genevoise.



Cécile Bühlmann

Désidément, c'est le monde à l'envers. Il y eut une première période, qui dura jusqu'au début des années huitante, où les stratégies féministes visaient le soutien de toutes les femmes candidates. Et puis les féministes sont revenues sur ce principe de généralité pour donner le mot d'ordre de soutenir surtout celles – et aussi ceux – qui défendaient la cause des femmes.

Maintenant, début des années nonante, les féministes reviennent avec le mot d'ordre «votez femme» et ce sont les autres, celles qui n'ont nullement fait du féminisme un cheval de bataille, qui mettent les pieds en avant.

bonne collaboration entre les femmes de différents horizons politiques. Avant même l'effet Brunner, nous avions 25% de femmes au Parlement cantonal.»

Au Parlement fédéral, Cécile Bühlmann est la coordinatrice (elle n'aime pas le mot de «présidente») du groupe des femmes parlementaires. La tâche n'est pas facile, car ce sont toujours les mêmes qui répondent «présente»: «A chaque session, j'invite toutes les conseillères nationales autour d'un thème qui va nous occuper, mais ce ne sont que les écologistes, les socialistes et quelques démocrates chrétiennes, les Lucernoises, notamment, qui viennent.» Rappelons peut-être que Judith Stamm, la présidente de la Commission fédérale pour les questions féminines, est aussi conseillère nationale démocrate chrétienne lucernoise...

En ce qui concerne les rapports entre Romandes et Alémaniques, Cécile Bühlmann qui, soit dit en passant, parle remarquablement bien le français, se borne à constater: «Dans le parti écologiste, ce sont surtout les femmes alémaniques qui portent les revendications féministes.»

Il était fort intéressant d'écouter les parlementaires défendre leur point de vue. «Nous sommes trop peu de femmes, ont-elles dit, c'est trop difficile, il faut absolument que nous soyons plus nombreuses. Si c'était le cas, nous nous sentirions mieux, ce serait plus sympathique, plus convivial et nous aurions plus de poids.» Christiane Brunner, en tant que seule femme du canton de Genève, sait de quoi elle parle.

La soirée nous a ébranlées. Devons-nous vraiment, pour soutenir celles qui défendent la cause des femmes, voter pour celles dont il nous semble parfois qu'elles la démolissent plutôt? La question reste ouverte et l'expérience de solitude décrite par les parlementaires femmes donne en tout cas tout son sens au dossier des quotas.

Martine Chaponnière avec la collaboration de Caroline Perren

*Le FRAP est un parti de femmes – féministe et à gauche de l'échiquier politique – essentiellement implanté à Zurich où il a quelques sièges au Conseil municipal et au Grand Conseil.

Initiative fédérale

Pour une représentation équitable

(sk) – Les femmes veulent être représentées équitablement dans les autorités fédérales. C'est ce que proclame l'initiative dite du 3 mars, née au lendemain de la non-élection de Christiane Brunner. Le texte officiel demande une modification de la Constitution fédérale. Le principe général est introduit à l'article 4 en proposant que les femmes soient «représentées de manière équitable au sein de toutes les autorités fédérales, notamment au Conseil national, au Conseil des Etats, au Conseil fédéral et au Tribunal fédéral, compte tenu des particularités de chacune de ces institutions. La loi pourvoit à une représentation équilibrée des femmes dans les administrations, notamment dans l'administration générale de la Confédération, les régies et les hautes écoles.»

S'il s'en était tenu là, ce texte n'aurait probablement pas suscité la polémique qu'il entraîne à la récolte des signatures. C'est la suite qui retient un certain nombre de personnes à adhérer à l'idée générale de l'initiative, parce que plus rigide. Le texte prévoit en effet que, pour le Conseil national, «la différence entre le nombre de femmes et le nombre d'hommes représentant un canton ne peut être supérieur à un». Quant au Conseil des Etats, «chaque canton élit deux députés, une femme et un homme; dans les cantons partagés, chaque demi-État élit une députée ou un député. Le Conseil fédéral devrait être composé d'au moins trois femmes, alors que 40% des membres et membres suppléants du Tribunal fédéral devraient être féminins.»

La récolte des signatures va bon train, avec plus ou moins de succès selon les régions. Elle a commencé dès sa publication dans la *Feuille fédérale* le 21 septembre dernier. Elle devra atteindre les 100 000 signatures d'ici le 21 mars 1995.

Femmes suisses
ABONNEZ-VOUS!
POUR LE RECEVOIR CHEZ VOUS 1 année

Fr. 55.-*

NOM: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

N° postal et lieu: _____

J'ai eu ce journal: par une connaissance au kiosque

*(AVS Fr. 48.-. Abonnement de soutien: Fr. 70.- ou plus – étranger Fr. 60.-)

A renvoyer à *Femmes suisses*, case postale 1345, 1227 Carouge



L'AVS a mal à ses artères

La 10^e révision de l'AVS a du plomb dans l'aile. Une proposition de rente unique pourrait tout faire capoter.

«**L**'AVS est l'illustration même d'un dossier qui n'avance pas», s'est exclamée Christiane Brunner lors d'une rencontre organisée le 10 octobre à Genève par le Parti socialiste genevois. Au côté de la conseillère fédérale Ruth Dreifuss, venue expliquer l'enjeu de la prochaine votation sur la TVA, et de la candidate au Conseil d'Etat, Micheline Calmy-Rey, la conseillère nationale faisait le point sur l'état de la 10^e révision de l'AVS.

Les Chambres fédérales ont été saisies en mars 1990 déjà du projet – tant attendu – de cette révision. Ce projet avait été conçu en son temps par le conseiller fédéral Flavio Cotti. Il proposait quelques aménagements formels d'égalité entre femmes et hommes, mais ne changeait pas fondamentalement la situation d'inégalité entre les sexes, qui prévaut dans notre loi actuelle. Le Conseil des Etats, après avoir, dans l'ensemble, réagi fa-

vorablement au projet du Conseil fédéral (en mars 1991), renvoya le tout au Conseil national. C'est là que quelques parlementaires, essentiellement des conseillères nationales, reprirent l'ensemble du dossier pour proposer un tout nouveau modèle, dit du splitting, et qui comprenait notamment les principes suivants:

- toute personne a droit à une rente individuelle quel que soit son état civil;
- chaque conjoint a droit à sa propre rente. Elle est calculée sur la base des revenus propres réalisés avant et éventuellement après le mariage, les revenus du couple sont partagés entre les deux conjoints;
- un bonus éducatif est accordé aux personnes qui ont assumé des tâches intensives de prise en charge d'autrui (éducation des enfants, personnes âgées à la maison, par exemple);
- l'âge de la retraite des femmes passe de 62 à 64 ans.

La 10^e révision n'est pas une politique de la vieillesse

Interrogée sur le problème de la 10^e révision de l'AVS, Béatrice Desplands, chargée des affaires sociales de l'Union syndicale suisse, est pessimiste: «La situation est grave pour les femmes. Le Conseil des Etats va se prononcer au printemps 94 sur l'AVS. Et il remettra certainement en cause le principe du splitting. Le risque est grand que l'idée de rente unique soit reprise pour éviter l'égalité de traitement». Béatrice Desplands ne mâche pas ses mots: «C'est d'une démagogie folle! Même le Parti socialiste prend fait et cause pour la rente unique.» Le ton devient ironique: «C'est un système merveilleux. On offre à tout le monde le même montant de rente, qu'on ait travaillé ou non, cotisé ou pas... Même les femmes de l'USS sont très tentées! On vous promet 1880 francs. Comment va-t-on pouvoir dire non à des femmes qui ont des bas revenus ou qui sont à l'assistance? Mais on ne l'aura jamais à 1880. Pour pouvoir le financer, on abaissera cette limite. Et à 1700 francs, 60% des rentiers actuels y perdent. Les rentes seront plafonnées et on entrera

dans un système d'assistance. C'en est fini de l'assurance sociale.

C'est la même voie que celle qui se dessine pour le système de l'assurance chômage: on donne à tous les chômeurs un revenu minimum et le reste devient du privé ou de l'assistance publique. Si au printemps prochain, dans la meilleure des hypothèses, on parle du splitting, l'âge de l'AVS sera augmenté à 64, peut-être même 65 ans. Assurément. Les femmes auront alors un choix dramatique à faire. Un référendum signifiera la fin du splitting et du bonus éducatif. Et si l'idée du référendum est rejetée, seule une initiative populaire permettra de revenir sur l'âge de la retraite.»

Pour la secrétaire syndicale, la 10^e révision n'est pas une politique de la vieillesse. Il s'agit seulement du financement des progrès sociaux en faveur des personnes âgées. Ce n'est ni une réflexion sur la pré-retraite ni sur la coordination chômage-AVS. Et les femmes paient elles-mêmes les progrès qu'on leur concède.

Propos recueillis par Sylviane Klein

Le Conseil national a suivi les propositions de sa commission (mars 1993) et le projet retourne donc au Conseil des Etats.

Manœuvre dilatoire

Mais voilà que cet été, quelques parlementaires du Conseil des Etats ont annoncé vouloir étudier de façon plus approfondie le système de la rente unique. «*Pure manœuvre dilatoire*, s'exclame Christiane Brunner, si la rente unique avait été la panacée, on le saurait déjà».

Dès qu'on entre dans les détails, il n'y a pas de réponse aux questions que nous posons. Qu'en serait-il par exemple des femmes mariées qui n'ont pas cotisé? Le système de la rente unique n'est simple qu'en apparence, il correspond plus à une philosophie d'assistance (pas de relation entre le montant de la cotisation et le montant de la rente) qu'à une vraie philosophie de l'assurance sociale.



Christiane Brunner: la rente unique est une pure manœuvre dilatoire.

La balle est maintenant dans le camp du gouvernement. C'est le département de Ruth Dreifuss qui est chargé du dossier. Le Conseil fédéral va étudier la question de la rente unique en faisant un inventaire des questions que pose l'introduction de ce nouveau système, ainsi qu'en calculant les répercussions financières de diverses hypothèses, notamment quant au montant de la rente unique. Il a promis son rapport au plus tard pour janvier 1994 et mettra le Conseil des Etats en garde sur le fait qu'un projet de loi sur la rente unique nécessiterait au minimum une année et demie d'élaboration. En 1994, le Conseil des Etats devra donc décider d'entrer en matière à la fois sur le projet du Conseil national et sur celui de la rente unique. La 10^e révision de l'AVS n'a décidément pas encore vu le jour!

Martine Chaponnière